

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

(convocations adressées le 5 septembre 2016)

Etaient présents : MM. RIPEAUX LEMASSON MMES BOUJU FOUBERT LEBOUÇ MM.DELAUNAY GRAND GUILLOUARD PICHEREAU

Absents excusés : F.ADAM qui a donné pouvoir à M. RIPEAUX, C.FERAULT qui a donné pouvoir à M.D.GRAND, M.R.LELIEVRE, retenu par un Conseil des Maires à la CCMA qui a donné pouvoir à M. B.LEMASSON, L.SAINT-MARTIN, C.COUBRUN

- **Présentation par M. Simon LAUNAY (chargé de mission à la CCMA) du bilan énergétique réalisé sur la commune,**

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel au SIAEP des Avaloirs,**

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé M. le Maire à signer une nouvelle convention allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019 avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Avaloirs et autorisé le paiement d'heures supplémentaires que l'agent mis à disposition effectuera en septembre 2016. La commune se fera rembourser par le SIAEP le temps réel passé par l'agent ainsi que les frais kilométriques sur les distances réelles parcourues.

- **Décision du conseil municipal suite à l'enquête publique pour la vente de portion de chemin ruraux (Haie Portée et la Gallière) et désignation du notaire chargé de l'acte,**

Compte tenu que tous les riverains ont abandonné leur droit de préemption sur les chemins de la Haie Portée et de la Gallière, qu'aucune personne ne s'est opposée à la vente, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable à ces ventes. Une précision devra être notée sur l'acte de vente entre la commune et M. Emmanuel ERNOUX et Mme Catherine GESLIN à savoir qu'ils devront autoriser le propriétaire de la maison d'habitation cadastrée X n°72 à entrer sur leur propriété pour l'entretien de la haie bordant ce chemin.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la vente d'une portion de chemin à M. Emmanuel ERNOUX et Mme Catherine GESLIN pour la Haie Portée et à M. Michel THEBAULT pour la Gallière et fixé le prix du mètre carré à 0,50 €. Les actes seront rédigés par Me NADOLSKI, Notaire à Pré-En-Pail-Saint-Samson.

- **Indemnités TAP à la nouvelle enseignante et à l'AVS,**

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé M. le maire à verser des indemnités à Mme Amélia LAPLANCHE, enseignante, pour la surveillance des TAP à raison de 15 euros de l'heure.

Ils ont autorisé M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée avec l'Assistante de Vie Scolaire à raison d'une heure par semaine scolaire,

La durée de travail de l'agent d'animation de la garderie est augmentée d'une heure par semaine scolaire – celle-ci participant également à la surveillance des Temps d'Activités Périscolaires.

- **Indemnité de conseil au Receveur municipal,**

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé M. le Maire à verser les indemnités de conseil à Mme Mathilde HEULOT, Receveuse municipale du 1^{er} janvier au 31 août 2016. Puis à compter du 1^{er} septembre 2016 à M. Gérard MARTINELLI.

- **Fixation du prix du repas des enseignants à la cantine municipale,**

Les membres du Conseil Municipal ont fixé le prix du repas adulte à 4,90 euros.

- **Avis du conseil municipal sur les projets d'arrêtés réglementant la circulation des loisirs motorisés sur les chemins de randonnées,**

Les membres du Conseil Municipal ont donné un avis favorable aux projets d'arrêtés réglementant la circulation des loisirs motorisés sur les chemins de randonnées inscrits au PDIPR. Certains chemins seront interdits du 1^{er} janvier au 31 décembre et d'autres du 1^{er} novembre au 30 avril.

- **Encaissement d'un chèque d'assurance pour le règlement d'un bris de vitres,**
 - M. le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 528 euros pour le remplacement des vitres cassées au logement du 5 rue de la Libération (la Poste).
 - M. le Maire est autorisé à encaisser un don de 85 euros

- **Avis du conseil municipal sur une demande d'extension formulée par le GAEC Breton-Mustièrre-Bedet (Magny-Le-Désert),**

L'avis du conseil municipal est demandé car 4 hectares situés près du village de la Blutellerie sont concernés par le plan d'épandage de ce GAEC.

Les membres du Conseil Municipal ont donné un avis favorable

- **Etude de la demande de déplacement d'un chemin communal au Plessis,**

Les membres du Conseil Municipal ont donné un accord de principe en précisant que les frais devront être supportés par les demandeurs.

- **Etude des devis reçus pour la création d'un îlot supplémentaire au cimetière paysager,**

Les membres du Conseil Municipal après étude des 3 devis reçus pour la pose de 2 caveaux doubles (2x2 places) et 16 caveaux (2 places), ont retenu l'entreprise LEPINAY, la mieux-disante (23.297,64 euros TTC).

- **Etude des devis reçus pour les chemins à goudronner (La Nellière, La Brousse, St Morice, Le Moulin Lassue, La Paquerie, entrée chemin du cimetière, entrée parking salle des fêtes, portion dans le bourg d'Orgères),**

Les membres du Conseil Municipal après étude des 3 devis reçus ont retenu l'entreprise LOCHARD-BEAUCE, la mieux disante (29.037 euros TTC).

- **Etude du devis pour les cloches de l'église de Lignièrres,**

Un second devis étant attendu ce point sera discuté à une prochaine réunion de conseil municipal.

- **Examen de la proposition du SDEGM pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Thuyas,**

Les membres du Conseil Municipal ont retenu la proposition du SDEGM dont le coût s'élèverait pour la commune à 81.970 euros pour un coût total estimé à 158.000 euros. Ces travaux pourraient être entrepris en 2017 si la commune était retenue par le comité de choix du SDEGM.

A Lignièrres-Orgères, le 16 septembre 2016

Signé Le Maire,
Raymond LELIEVRE